



1. EDITORIAL

Le CER s'inscrit dans une continuité, qui s'appuie sur une mutualisation à travers deux services. Le Climont et le Kreuzweg correspondent à une demande des politiques publics. Ils offrent par ailleurs une réponse d'accompagnement diversifiée et adaptée. La file active et les sessions permettent différentes temporalités de fonctionnement. L'équipe pluridisciplinaire s'inscrit pleinement sur les différents projets transversaux associant culture, art et pratique sportive.

À travers cette dynamique des partenaires contribuent à nourrir les dispositifs, certains s'inscrivent depuis de nombreuses années et témoignent d'un engagement réel. Certains évènements ont pu déstabiliser le dispositif, Montesquieu a dit « La justice élève sa voix, mais elle a peine à se faire entendre dans le tumulte des passions ». Le CER continuera à porter cette voix.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

A nouveau, durant cette année, les mineurs qui nous ont été confiés ont été accompagnés par des éducateurs formés et en formation, soucieux de proposer un suivi quotidien, le meilleur possible malgré les difficultés rencontrées par les adolescents, en conformité avec l'éthique et le professionnalisme qu'impose le projet d'établissement.

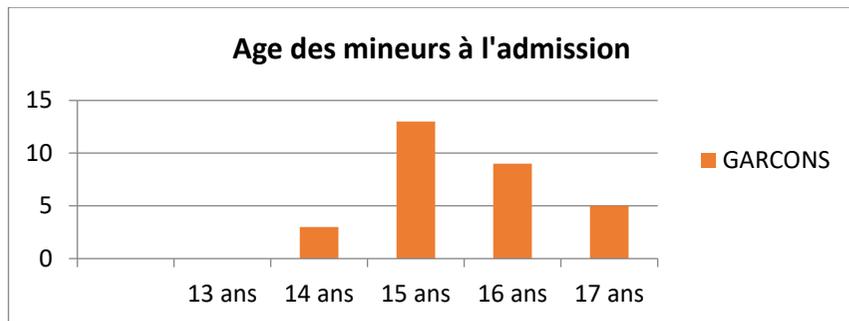
L'ACTIVITÉ

| Activité | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|--------|--------|---------|-------|
| AGRÉMENT* | 7,5 | 7,5 | 7.5 | 8 |
| JOURNÉES PRÉVISIONNELLES | 2464 | 2464 | 2464 | 2628 |
| JOURNÉES REALISEES | 2403 | 2331 | 2526 | 2682 |
| ÉCARTS | -61 | -133 | 62 | 54 |
| | -2,48% | -5,40% | +2,51 % | +2,5% |
| EFFECTIF AU 31 DÉC. | 7 | 8 | 8 | 8 |
| TAUX DE RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ | 97,52% | 94,60% | 102.52 | 105.5 |
| NBR DE BÉNÉFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE | 22 | 27 | 33 | 30 |

Le CER a accueilli, en 2019, 30 adolescents. Bien que la mission du dispositif demeure le même pour tous, les projets individualisés ont permis, dans la mesure du possible, de répondre aux attentes et besoins des mineurs, de leur famille selon le mandat pénal dans lequel l'accompagnement s'engage.

AGE MOYEN DES MINEURS ACCUEILLIS

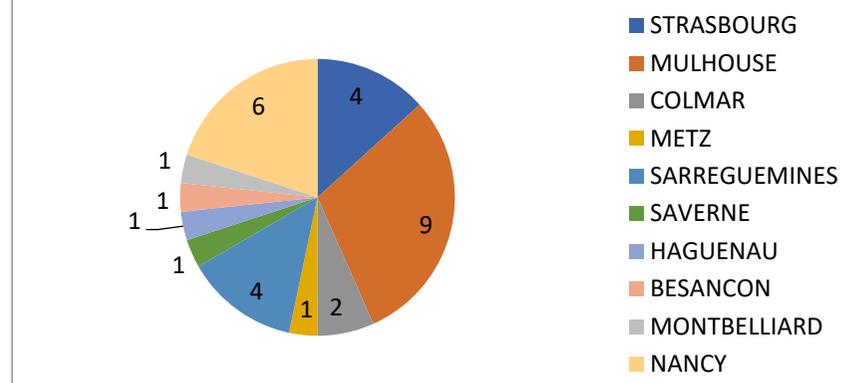
L'établissement peut accueillir des garçons de 13 à 17 ans. Durant les 3 dernières années, les adolescents accueillis avaient prioritairement 16 ans. Cette année 2019, nous constatons que nous avons prioritairement accueilli des mineurs de 15 ans. Bien que nous puissions admettre de jeunes adolescents, nous tentons avec les STEMO de privilégier d'autres alternatives, malgré les demandes des magistrats, évitant de prolonger leur rupture scolaire.



MOUVEMENTS (ADMISSIONS ET SORTIES)

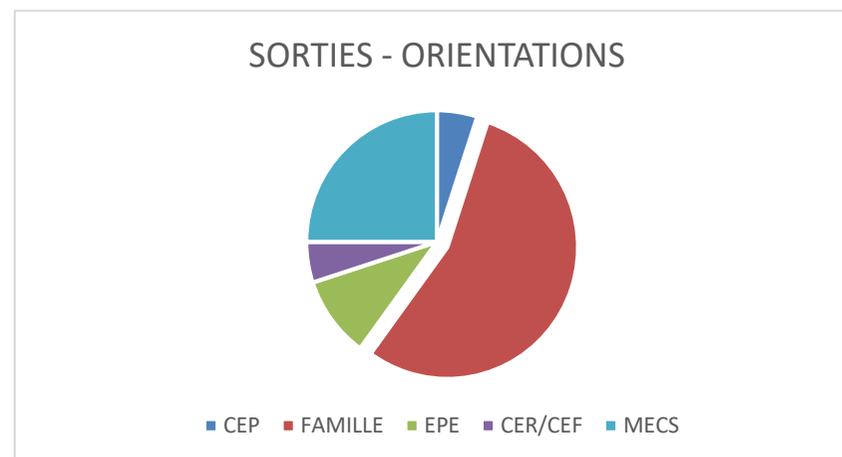
Privilégiant toujours un accueil de mineurs venant de la région Grand-Est, nous accueillons tout au long de l'année des adolescents de Mulhouse. Parallèlement, une collaboration plus régulière se pérennise avec les STEMOI de Nancy et Sarreguemines depuis 2 ans déjà. Les demandes d'admission de Strasbourg se font, quant à elles, de moins en moins fréquentes.

ORIGINE GEOGRAPHIQUES DES MINEURS

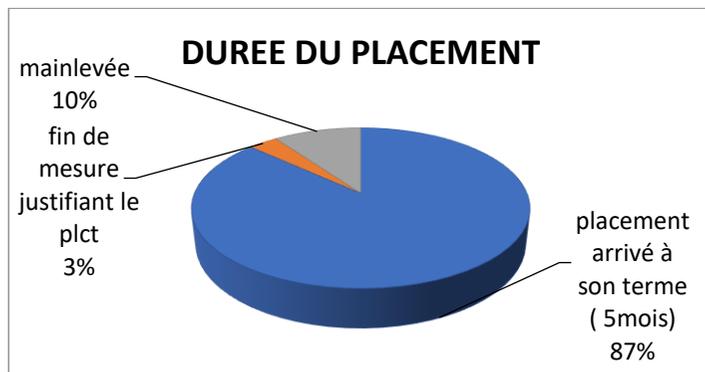


Les mineurs quittent prioritairement l'établissement pour retourner en famille (11 mineurs), avec une scolarisation/apprentissage/UEAJ et un accompagnement renforcé. En effet, le peu de dispositif pouvant les accueillir à l'issue de leur placement CER et le passé institutionnel nécessitent qu'une tentative de retour à la vie « ordinaire » soit testée. Pour d'autres (5), une orientation en MECS ou foyer d'assistance éducative est préconisée.

SORTIES - ORIENTATIONS



DURÉE MOYENNE DU SÉJOUR



La grande majorité des mineurs qui nous sont confiés va au terme des 5 mois de placement. En effet, après qu'un magistrat ait ordonné un placement, l'équipe du CER s'astreint à proposer le meilleur accompagnement possible, le plus adapté aux situations individuelles complexes rencontrées. Bien souvent, l'accumulation de plusieurs paramètres intrinsèques empêche les mineurs d'envisager un avenir à moyen ou long terme. Aussi, le dispositif CER tente de prendre en compte tous ces facteurs (difficultés familiales, traitements médicamenteux, état psychique, échecs dans divers domaines) et d'en rendre la compréhension et la prise en considération plus accessibles par les adolescents et leur famille.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1. Vie de l'établissement

Les projets sont toujours au centre de l'activité du CER. En effet, les éducateurs sont force de proposition pour étayer et développer l'offre de l'établissement.

Les séjours font toujours partie intégrante du projet de l'établissement. Ainsi, 4 déagements ont pu s'organiser l'an dernier : le 1^{er} se concentrait autour de la pratique de sport d'hiver – randonnées pédestres, raquettes et ski-, le 2^{ème} dans les Gorges du Verdon proposait découvertes culturelles et randonnées -, le 3^{ème} au Maroc avait une vocation plus solidaire/humanitaire et le 4^{ème} était, quant à lui, basé sur la pratique sportive et le dépassement de soi.

Parallèlement à cela, plusieurs projets ont pu se poursuivre tels que l'équithérapie (financé par l'ARS et la PJJ), les Maraudes, le bénévolat aux Restos du Cœur, Drugstore, etc.

3.2 Travail avec les familles

Comme les années précédentes, la collaboration entre les éducateurs « fil rouge » de la PJJ et le CER permet aux éducateurs référents d'accompagner globalement les mineurs confiés. Aussi, il ne peut être envisagé un travail avec un adolescent sans y inclure sa famille. Les liens sont réguliers et permettent des échanges qui participent à la construction du projet individualisé des adolescents.

3.3 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

L'organisation du placement au CER permet qu'à partir du 4^{ème} mois, l'adolescent puisse s'essayer à la découverte des divers domaines professionnels. Quelques mineurs ont une idée précise et claire de ce vers quoi ils souhaitent se diriger. D'autres n'envisagent aucune perspective, dans aucun domaine. Ainsi, le partenariat créé et entretenu depuis plusieurs années permet aux adolescents de découvrir des métiers ou champs professionnels auxquels ils n'avaient pas songé. 17 stages ont pu être menés, accompagnés et suivis par l'équipe qui a proposé des expériences dans les secteurs de la boulangerie (4), de la mécanique automobile (5), de la vente (2), du soin aux animaux (2), du service/restauration (2) et du bâtiment (2).

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers

La mission du CER, en soutien à la mesure éducative et pénale, tend également à permettre aux mineurs accueillis à réaliser quelles sont leurs réelles capacités. Souvent, le discours lié à un retour à la scolarité ordinaire est évoqué. Il apparaît qu'il s'agit plus de paroles entendues et/ou répétées que d'une réelle intention. De plus, certains champs professionnels étant très « bouchés » et les parcours scolaires très chaotiques, le principe de réalité doit intervenir et permettre d'envisager un projet scolaire/professionnel adapté et réaliste. La déconvenue inhérente à ce rappel à l'ordre doit être accompagnée et revalorisée. C'est pourquoi nous insistons sur le fait que la collaboration avec les éducateurs fil rouge est primordiale. Elle tend à étayer les discours et permet aux mineurs de sentir la globalité de nos accompagnements respectifs. Les rencontres doivent encore se multiplier. Il est prévu que chaque éducateur puisse venir rencontrer le mineur dont il a le suivi chaque mois. Cela est respecté par certains mais doit encore se confirmer pour améliorer davantage le bénéfice auprès de l'adolescent accueilli.

Par ailleurs, une convention avec l'Education Nationale a enfin été signée en juillet 2019 et a nécessité 6 mois pour être mise en place. Elle est aujourd'hui d'actualité.

3.5 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / transversalité

Depuis plusieurs années déjà, le partenariat existant et développé par l'équipe éducative et la direction permet de diversifier l'offre de l'établissement à destination des mineurs accueillis.

Les conventions signées les années précédentes ont pu être reconduites avec plusieurs associations, telles que ASAHI Judo, la Ferme An'Art à Metzeral, les Restos du Cœur à St Dié des Vosges et la salle de sport à Plaine. L'association Drugstore et les CER ont également bénéficié de subventions de la PJJ pour reconduire l'atelier d'écriture et d'enregistrement d'un CD musical.

Les formations nécessaires à l'entrée dans la vie adulte pour les mineurs ont abouti à des diplômes pour la quasi-totalité des participants (PSC1 avec la Protection Civile et l'ASSR par le biais d'un éducateur formé).

Le partenariat avec l'UFR STAPS se pérennise également. 4 stagiaires DEUST ont pu découvrir le public accueilli par le CER et le fonctionnement institutionnel. De plus, une semaine de stage pour la promotion entière de 2^{ème} année est, depuis 4 ans, prévue et organisée avec la responsable de la filière.

Par ailleurs, nous intervenons toujours, ponctuellement, auprès des communes voisines sur des missions spécifiques liées aux espaces verts, à la collecte du papier ou à l'entretien de points d'eau.

Enfin, dans le cadre de l'accueil de nouveaux adolescents, un temps est prévu et dédié à la rencontre entre l'éducateur référent et le mineur. Ainsi, plusieurs interventions ont eu lieu à Valleroy au « Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine » dans ce cadre.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

La collaboration avec le STEMO de Mulhouse permet toujours d'envisager, pour certaines situations très complexes, des projets individualisés inhabituels mais adaptés. Ainsi, nous avons accueilli un mineur proche de sa majorité en grande

détresse et manque de repères flagrant. Nous avons construit un projet d'accueil spécifique, hors site, pour lui qui n'a malheureusement pas pu voir le jour à partir du CER mais qui a toutefois permis d'embrayer, pour lui, sur un ailleurs plus propice à sa situation.

Toujours en attente d'une décision de justice qui permettra de statuer sur un éventuel déménagement, quelques travaux d'amélioration et d'aménagements ont eu lieu en 2019 (travaux de crépis, de peinture, de carrelage).



5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2019

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

| 2017 | 2018 | 2019 |
|-------|-------|-------|
| 13.50 | 13.40 | 14.50 |

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

| | TOTAL | Encadrement | Administratif | Educatif | Paramédical | Médical | Services Généraux |
|------------------|--------------|--------------------|----------------------|-----------------|--------------------|----------------|--------------------------|
| CDI | 14,50 | 1,50 | 0,50 | 9,00 | 0,50 | 0,00 | 3,00 |
| CDD remplacement | 3,00 | | | 2,00 | | | 1,00 |
| Apprentis | 1,00 | | | 1,00 | | | |

L'équipe est stable actuellement. Nous avons eu à faire à 3 accidents de travail en 2019, qui ont occasionné des remplacements. Par ailleurs, nous avons accueilli une apprentie ES de 3^{ème} année, suite à son stage de 2^{ème} année qui s'est très bien déroulé, son souhait d'intégrer l'équipe éducative et la place vacante. Un éducateur sportif a également validé sa VAE du DEES. Par ailleurs, la secrétaire a quitté le dispositif et a été remplacée en septembre.

6. CONCLUSION

Le CER Val de VILLE dans un esprit d'anticipation, continue à échafauder et à réaliser le projet éducatif en s'appuyant sur le public accueilli. Le CER n'a pu répondre aux nombreuses demandes d'admission qui lui ont été adressées tout au long de l'année faute de places. En revanche, les objectifs d'accueil ont été largement remplis sur les deux services.